



# SCAP 18

## Section Course A Pied des Pompiers de Reims

Reims.fr

### (1) ORGANISATEURS

Sont les sapeurs pompiers de Reims en collaboration avec la ville de Reims.

### (2) DATE & HORAIRE

Samedi 30 mai 2020 à 20h00

### (3) DEPART

Cours Anatole France 20h00 (derrière la cathédrale de Reims)

### (4) ARRIVEE

Cours Anatole France à partir de 20h28 (derrière la cathédrale de Reims)

### (5) PARCOURS

Course sur route se déroulant en milieu urbain sous forme de deux boucles de 4 km totalisant une distance totale d'environ 8km.

### (6) PARTICIPATION

Course ouverte à partir de la catégorie cadet(te) pour les mineurs signatures obligatoire des parents sur le bulletin d'inscription.

En raison du parcours empruntant quelques petites marches d'escaliers, la course n'est pas autorisée aux handisports.

Le temps de la course sera limité à 1h15 pour le classement et rendre la circulation libre.

### (7) RAVITAILLEMENTS

Le 1<sup>er</sup> (eau seulement) placé a proximité de la cathédrale soit à 4 km et le 2<sup>nd</sup> à l'arrivée au 8<sup>ème</sup> kilomètre.

### (8) CERTIFICAT MEDICAL

Les non licenciés à la FFA doivent fournir obligatoirement un certificat médical, **datant de moins d'un an le jour de la course** (samedi 30 mai 2020) **portant la mention « apte à la pratique de la course à pied en compétition »**

Pour les licenciés FFA présenter leur licence à jour.

### (9) SECOURS

Les sapeurs pompiers de la Marne assureront les secours par un poste médical avancé a proximité de l'arrivée et en plaçant des secouristes sur le parcours.

### (10) RESPONSABILITE MEDICALE

Le médecin de l'épreuve peut mettre hors course tout participant dont la santé lui semble compromise.

### (11) DOSSARDS

Retrait à partir de 15h00 rue Robert de Coucy (à gauche) face au parvis de la cathédrale de Reims. Le dossard doit être porté sur la poitrine, **fixé par 4 épingles (non fournies)** et visible dans son intégralité.

## (12) RECOMPENSES

A partir de 21h45 sur le parvis, seront récompensés les 5 premiers au classement scratch (hommes et femmes), ainsi que les 3 premiers des catégories MASTERS 1, 2, 3, hommes & femmes.

## (13) RESULTATS & PHOTOS

Ils seront disponibles sur le site [www.foulee-des-sacres.fr](http://www.foulee-des-sacres.fr) et sur la page FB de la foulée des Sacres dès le surlendemain de la course.

## (14) RESTAURATION

Il y aura la possibilité de se rafraichir au stand de SCAP18 installé à proximité de la cathédrale.

## (15) PROPRETE

Les concurrents sont priés de ne pas abandonner leurs déchets (gels, papiers et gobelets) en dehors des zones prévues.

## (16) RESPONSABILITE

Les organisateurs de la 9<sup>ème</sup> édition de la Foulée des Sacres déclinent toute responsabilité en cas de vols ou de détériorations qui pourraient se produire lors de la course également en cas d'accident que le coureur pourrait provoquer ou dont il serait victime.

## (17) ASSURANCE

Le comité organisateur a souscrit à une police d'assurance pour la manifestation sportive à la GMF.

## (18) ACCEPTATION

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation de celui-ci.

**Aucun remboursement ne sera effectué une fois inscrit !**

La direction de course se réserve le droit d'annuler la compétition en cas de force majeure, (mesures d'état d'urgence ATTENTAT) et de mise en danger des personnes ou de raisons indépendantes de la volonté des organisateurs et ceci **sans aucun remboursement** de frais d'inscription ni d'indemnités quelconques, même après le départ de la course.

## (19) ENGAGEMENT

Rédigé individuellement sur le bulletin d'inscription joint **mais aussi en ligne sur le site internet** [www.foulee-des-sacres.fr](http://www.foulee-des-sacres.fr)

Accompagné de la somme de 12€ par athlète.

**Attention** (inscription sur place : 16€) seulement si il reste des dossards.

**Aucun dossard ne sera envoyé et tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

## CHEQUE A LIBELLE A L'ORDRE DE SCAP18

Aucun remboursement ne sera effectué une fois inscrit !

**A renvoyer avant le 15 mai 2020 à**

**Monsieur VERRIER Sébastien 07 rue du caporal chef Divry  
« LA FOULEE DES SACRES »  
51100 REIMS**

**INFORMATIONS :**

[www.foulee-des-sacres.fr](http://www.foulee-des-sacres.fr)



NOM : .....

PRENOM : .....

NE(E) LE : ...../...../19.....

**Signature des parents pour les mineurs**

CATEGORIE : .....

SEXE :  Homme  Femme

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TELEPHONE : ...../...../...../...../...../.....

E-MAIL : .....

LICENCIE FFA N° LICENCE : ..... NOM DU CLUB : .....

NON LICENCIE ..... NOM DE L'ENTREPRISE : .....

**8 Km « La Foulée Des Sacres » 12€**

**JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE LA COURSE A PIED EN COMPETITION DE MOINS D'UN AN A LA DATE DE COURSE (SAMEDI 30 MAI 2020) POUR LES NON LICENCIES**

**Aucun remboursement ne sera effectué une fois inscrit !**

La direction de course se réserve le droit d'annuler la compétition en cas de force majeure, (mesures d'état d'urgence ATTENTAT) et de mise en danger des personnes ou de raisons indépendantes de la volonté des organisateurs et ceci sans aucun remboursement de frais d'inscription ni d'indemnités quelconques, même après le départ de la course.

**Attention : si vous vous inscrivez le jour même une majoration de 4€ vous sera demandée**

**A renvoyer avant le 30 mai 2020 à**

**Monsieur VERRIER Sébastien 07 rue du caporal chef Divry  
« LA FOULEE DES SACRES »  
51100 REIMS**



Reims.fr